

## Adoption du règlement CV. 616 relatif à la taxation 2026

### **Avis aux personnes concernées**

Avis public est par la présente donné que, lors d'une séance du conseil municipal tenue le 2 février 2026, le conseil de la Ville de Saint-Gabriel a adopté le règlement CV. 616 relatif à la taxation 2026.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement :

- Au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil, durant les heures d'ouverture ;
- Sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante :
- <https://www.ville.stgabriel.qc.ca/services/services-aux-citoyens/evaluation-et-taxation> ;
- En faisant la demande par courriel à l'adresse [mairie@ville.stgabriel.qc.ca](mailto:mairie@ville.stgabriel.qc.ca)

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Donné à la Ville de Saint-Gabriel ce 5 février 2026.



Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier

---

### **Certificat de publication**

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié l'avis conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 5 février 2026, à l'hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil, et en le publiant sur le site web de la ville au [www.ville.stgabriel.qc.ca](http://www.ville.stgabriel.qc.ca).

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à la Ville de Saint-Gabriel ce 5 février 2026.



Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier